

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

La lettre économique et financière – 7 mai 2018

SOMMAIRE

FOCUS

- **Le conseil des ministres italien adopte le Document Economique et Financier (DEF) pour 2018-2021, établi à politiques constantes en l'absence de coalition de gouvernement.**

CONJONCTURE ECONOMIQUE

- Prévisions de printemps de la Commission européenne : la croissance italienne ralentirait à +1,2% en 2019
- Le rythme de croissance trimestrielle du PIB italien reste stable à +0,3% au 1er trimestre 2018
- Le FMI revoit ses prévisions de croissance pour l'Italie à la hausse, à +1,5% pour 2018
- Les entreprises ont été les principales contributrices à la croissance italienne en 2017
- Hausse des relocalisations de production d'entreprises en Italie.

SECTEUR FINANCIER

- Création d'un Comité de coordination italien pour les Fintech, dans le cadre du Plan d'action européen pour les Fintech
- Intesa Sanpaolo signe des accords de partenariat avec la société suédoise Intrum Justitia pour la gestion des prêts non performants et avec la Poste italienne pour la distribution de produits financiers
- Les premiers résultats du PIR (Plan individuel d'épargne) dépassent les attentes
- Fabrizio Saccomani, ancien ministre de l'économie et des finances et directeur général de la Banque d'Italie, est nommé président du groupe bancaire Unicredit.

LE TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB en volume (g.a.)	1 ^e trim. 2018	+1,2%	→	Inflation IPCH (g.a.)	avril 2018	+0,6%	↘
Taux de chômage	mars 2018	11,0%	→	Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	avril 2018	+0,2%	↘
Taux de chômage des jeunes	mars 2018	31,7%	↘	Production industrielle (g.a.)	févr. 2018	+2,5%	↘

Source : ISTAT

FOCUS

Le conseil des ministres italien adopte le Document Economique et Financier (DEF) pour 2018-2021, établi à politiques constantes en l'absence de coalition de gouvernement



Le DEF italien intègre le programme de stabilité (PSTAB) et le programme national de réforme (PNR), examinés annuellement par la Commission européenne dans le cadre du Semestre européen. Le PSTAB et PNR sont transmis par les Etats membres pour le 30 avril à la Commission. La procédure suivie cette année a été adaptée en raison de l'absence de nouvelle majorité de gouvernement. [Le DEF 2018-2021](#) a ainsi été établi à politiques publiques inchangées, sans y introduire de nouvelles mesures. Les projections

économiques et budgétaires présentées prévoient notamment le déclenchement de la hausse du taux de TVA à partir du 1er janvier 2019, et des droits d'accises sur les carburant à partir de 2020, ces hausses étant déjà prévues en lois de finances (mécanisme dit de la clause de sauvegarde). La plupart des forces politiques souhaitent toutefois geler cette hausse, à l'instar des années précédentes, mais ceci imposera un effort budgétaire supplémentaire d'environ 12 Mds € (économies ou nouvelles recettes) pour maintenir la trajectoire budgétaire inchangée.

Basé sur une hypothèse de croissance de +1,5% en 2018, +1,4% en 2019, +1,3% en 2020 et +1,2% en 2021, le DEF présente une trajectoire de finances publiques actualisée, qui s'améliorerait plus lentement que cela avait été annoncé (projet de plan budgétaire pour 2018). Le ratio de déficit public se réduirait progressivement, de -2,3% en 2017 à -1,6% en 2018 (au lieu de -0,9% annoncé dans le PPB), -0,8% en 2019 (contre -0,2%), et l'équilibre serait atteint en 2020. L'atteinte de l'objectif d'équilibre structurel de moyen terme (OMT) serait réalisé en 2020 avec un solde structurel prévu à +0,1% du PIB après un déficit structurel qui passerait de -1,1% du PIB en 2017 à -1,0% du PIB en 2018 et -0,4% en 2019 (donc un ajustement structurel de +0,1 point en 2018 et +0,6 point en 2019). Le ratio de dette publique s'améliorerait également de 131,8% du PIB en 2017 à 130,8% en 2018, 128,0% en 2019, 124,7% en 2020 et 122,0% en 2021, notamment avec la contribution des revenus découlant de privatisations.

CONJONCTURE ECONOMIQUE

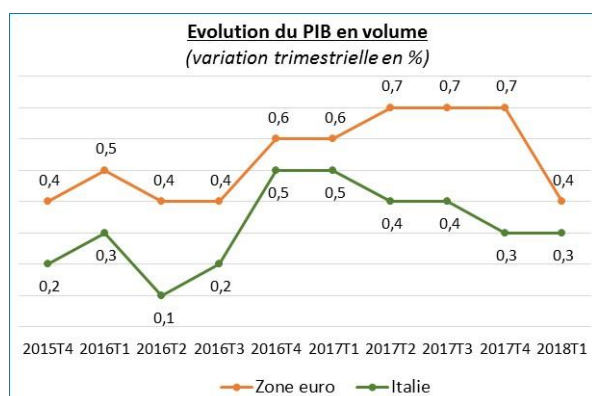
Prévisions de printemps de la Commission européenne : la croissance italienne ralentirait à +1,2% en 2019.

Selon les [prévisions de printemps de la Commission](#) (3 mai 2018), la croissance italienne (+1,5% en 2018 et +1,2% en 2019) restera inférieure à celle de la zone euro au cours des deux prochaines années. La croissance italienne restera tirée par la consommation des ménages et la dynamique des investissements. Le rythme de croissance devrait ralentir en 2019, principalement en raison d'une moindre contribution du commerce extérieur et de la fermeture de l'écart de production (output gap) entraînant la convergence progressive de la croissance vers le taux de croissance potentiel. Le taux de chômage devrait continuer à se réduire, de 10,8% en 2018 à 10,6% en 2019. L'inflation restera modérée (+1,2% en 2018 et +1,4% en 2019).

Selon la Commission, les risques à la baisse pesant sur ces prévisions se sont accentués, notamment en raison de l'incertitude politique qui pourrait conduire, si elle se prolonge, à une intensification de la volatilité sur les marchés financiers et une altération de la confiance des entreprises et des ménages. Ces risques sont en partie contrebalancés par la dynamique des investissements qui pourraient améliorer la productivité.

Sur la base des mesures déjà adoptées en loi de finances et d'une hypothèse de gel de la hausse des taux de TVA au 1^{er} janvier 2019 (clause de sauvegarde), la Commission prévoit une évolution des comptes publics de l'Italie moins favorable que ce que prévoit le DEF adopté par le gouvernement. Elle estime que le déficit public italien se stabiliserait à -1,7% du PIB en 2018 et 2019, et que le déficit structurel se maintiendrait à -1,7 % du PIB en 2018 puis se dégraderait en 2019 (-2,0%). Le ratio de dette publique sur PIB se réduira à 130,7% en 2018 et 129,7% en 2019 avec le renforcement du PIB nominal.

Le rythme de croissance trimestrielle du PIB italien reste stable à +0,3% au 1^{er} trimestre 2018



Selon les [estimations préliminaires de l'ISTAT](#), le rythme de croissance trimestriel du PIB réel italien est resté stable à +0,3% au 1^{er} trimestre 2018, alors que la croissance de la zone euro a ralenti (+0,4% après +0,7% au 4^{ème} trimestre 2017 selon [Eurostat](#)). Sur un an, la variation du PIB réel italien se maintient à +1,2%. La croissance acquise s'établit à +0,8% pour 2018.

La demande interne a été l'unique contributrice à la croissance, la contribution de la demande extérieure ayant été négative. Du point de vue sectoriel, les principaux contributeurs sont les secteurs de

l'agriculture-sylviculture-pêche et des services qui ont vu leur valeur ajoutée s'accroître alors que la valeur ajoutée de l'industrie est restée stable.

Le FMI revoit ses prévisions de croissance pour l'Italie à la hausse, à +1,5% pour 2018

Le FMI a revu à la hausse ses prévisions de croissance pour l'Italie à 1,5% pour 2018 (soit +0,1point par rapport aux prévisions de janvier 2018, à l'occasion de la publication de ses nouvelles [Perspectives de l'économie mondiale](#) (avril 2018). La croissance italienne ralentirait ensuite à +1,1% en 2019.

Plusieurs facteurs de risque pèsent sur ces prévisions selon le FMI :

- exécution des réformes et risque de réorientation des programmes d'action dans un contexte d'incertitude politique ;
- ratio élevé de dette publique et évolution démographique défavorable qui demandent une amélioration du solde primaire pour orienter fermement la dette à la baisse ;
- niveau encore important de prêts bancaires improductifs qui constitue un obstacle à l'intermédiation du crédit.

Le FMI recommande par ailleurs de réformer le système de négociations salariales pour introduire davantage de flexibilité au niveau des entreprises et contribuer à aligner les salaires sur la productivité.

Les entreprises ont été les principales contributrices à la croissance italienne en 2017

Selon [les comptes nationaux de l'Italie par secteurs institutionnels](#), publiés par l'ISTAT le 13 avril 2018, les sociétés non financières ont été les principales contributrices à la croissance italienne en 2017, avec un apport de +1,4 point à la croissance de la valeur ajoutée nominale nationale (après +1,7 point en 2016), devant les entreprises individuelles (+0,4 point) et les ménages (+0,2 point). La contribution des administrations publiques a été nulle et celle des sociétés financières est restée négative (-0,1 point après -0,3 point en 2016).

Le taux de marge des sociétés non financières s'est réduit à 41,7% de la valeur ajoutée brute du secteur (-0,7 point par rapport à 2016) en relation avec une moindre croissance de leur excédent brut d'exploitation (+1,3% après +5,6%). Elles ont néanmoins intensifié leurs investissements (+7,2%) qui représentent 21,1% de leur valeur ajoutée brute (+0,9 point).

La croissance du pouvoir d'achat des ménages a continué à ralentir (+0,6% après +1,3%) en dépit d'une amélioration de leurs revenus disponibles bruts de 1,7%, plus importante qu'en 2016 (+0,2 point). Leurs dépenses de consommation ont toutefois augmenté de +2,5% en nominal, induisant la baisse de leur taux d'épargne à 7,8% des revenus bruts disponibles (-0,7 point par rapport à 2016).

La pression fiscale sur les sociétés non financières et les ménages s'est allégée, représentant respectivement 23,8% et 16,2% de leurs revenus disponibles (soit -0,4 point et -0,3 point par rapport à 2016). Elle s'est accentuée pour les entreprises individuelles (31,8%, soit +0,4 point) et les sociétés financières (+1,3 point).

Hausse des relocalisations de production d'entreprises en Italie

Le processus de *reshoring*, soit la relocalisation totale ou partielle de la production d'entreprises qui avaient délocalisé tout ou partie de leurs activités à l'étranger, est à la hausse ces dernières années. Le

rapport 2017 du « European Monitor of Reshoring », réalisé par un consortium de 4 universités italiennes en collaboration avec Eurofound, recense 165 cas de reshoring entre 2014 et fin 2017. Les relocalisations italiennes – 32 – seraient les plus nombreuses avec les anglaises, devant les françaises – 23 – et les norvégiennes – 16. Ces opérations auraient créé environ 11 000 emplois en Europe, dont 5 127 en 2017.

Selon le rapport « Economie et finances des districts industriels » du centre d'études et de recherche d'Intesa Sanpaolo, les cas de relocalisations ou renforcement productif les plus connus ont concerné les secteurs de la mode, comme Louis Vuitton, Prada, Ferragamo, Ermenegildo Zegna, Bottega Veneta, Geox et Benetton, et de la maroquinerie, avec Piquadro et Nannini, suivi des produits électroniques et de la lunetterie. Dans le district des lunettes de Belluno, le groupe Safilo a lancé son plan industriel 2020, qui prévoit un investissement de 60 M€ pour rapatrier 70% de la production en Italie (*source : Repubblica – Affari e finanza – 23 avril 2017*).

SECTEUR FINANCIER

Création d'un Comité de coordination italien pour les Fintech, dans le cadre du Plan d'action européen pour les Fintech

Dans le cadre de l'application du Plan d'action pour les Fintech de la Commission européenne, un Comité de coordination pour les Fintech a été créé à la suite d'un accord entre le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), la Banque d'Italie, les autorités de supervision des marchés financiers (CONSOB), des assurances (IVASS) et de la concurrence (AGCM), les agences pour la protection des données individuelles (*Garante per la protezione dei dati personali*) et pour la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'Italie (AgID – *Agenzia per l'Italia Digitale*), et l'agence des impôts (*Agenzia delle Entrate*).

Cet accord renforce le processus de collaboration initié en juillet 2017 entre les autorités italiennes et les administrations publiques dans le cadre d'un groupe de travail dédié aux Fintech et axé sur la confrontation directe entre les acteurs du secteur des technologies d'une part et du secteur financier et des assurances d'autre part. Il a pour objectif de favoriser l'introduction de services et de modèles opérationnels innovants, s'appuyant sur les technologies digitales, dans les secteurs financiers et des assurances.

Le Comité souhaite développer une vision globale du secteur dans le but de favoriser la croissance tout en garantissant des niveaux de protection adéquats pour les consommateurs, la stabilité et la concurrence.

Intesa Sanpaolo signe des accords de partenariat avec la société suédoise Intrum Justitia pour la gestion des prêts non performants et avec la Poste italienne pour la distribution de produits financiers

Le groupe bancaire Intesa Sanpaolo a annoncé le 17 avril la conclusion d'un accord avec la société suédoise de gestion de créances Intrum Justitia, qui permettra à la banque italienne de faire passer son ratio de prêts non performants sous la barre de 10%. Cette démarche est la concrétisation de ce que la banque avait annoncé sur sa stratégie de réduction des NPL. Intrum Justitia va ainsi acquérir 51% de Capital Light Bank, filiale de recouvrement de créances créée en 2014 par Intesa San Paolo, pour 500M€, ainsi que 51% d'un portefeuille de créances douteuses (valeur nominale brute de 10,8 milliards d'euros) pour une valeur de 3,1 Mds €.

Intesa Sanpaolo et La Poste italienne ont par ailleurs annoncé un accord commercial d'action triennale sur la distribution réciproque de certains produits d'assurance et d'épargne, avec l'objectif d'augmenter l'offre à une clientèle globale évaluée à 48 millions de personnes. Il sera désormais possible de souscrire aux produits et crédits auprès la banque italienne via les 12 000 guichets de La Poste italienne. Réciproquement, il sera possible d'utiliser dans les agences d'Intesa San Paolo les services et moyens de paiement proposés par La Poste italienne. Cet accord s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal « Deliver 2022 » de La poste italienne (maximiser la valeur du plus grand réseau de distribution italien) d'une part et dans la stratégie distributive d'Intesa San Paolo qui souhaite optimiser sa proximité avec les clients.

Les premiers résultats du PIR (Plan individuel d'épargne) dépassent les attentes

Le PIR a été introduit par la loi de finances pour 2017 (n°232/2016) afin d'orienter une partie de l'épargne des ménages vers les PME italiennes. Ce véhicule de placement défiscalisé, ouvert aux épargnants personnes physiques, doit comprendre au moins 70% d'investissement dans des instruments financiers émis par des sociétés établies en Italie, dont 30% par des sociétés autres que les grands groupes cotés de l'indice FTSE MIB.

Le PIR a permis de collecter pour sa première année de lancement près de 11 Md€ d'euros, un montant supérieur à l'objectif prévu (10 Md€). La banque d'investissement indépendante Intermonte et l'Université Polytechnique de Milan ont estimé que le PIR pourrait permettre de mobiliser 60,1 Md€ de capitaux d'ici 2021. La loi de finances pour 2018 prévoit d'ouvrir le PIR à l'immobilier.

Fabrizio Saccomani, ancien ministre de l'économie et des finances et directeur général de la Banque d'Italie, est nommé président du groupe bancaire Unicredit

Le conseil d'administration d'Unicredit a décidé, le 13 avril, de nommer Fabrizio Saccomanni à la présidence du groupe. M. Saccomanni a été directeur général de la Banque d'Italie de 2006 à 2013 puis ministre de l'économie et des finances dans le gouvernement Letta (2013-2014). Jean-Pierre Mustier a été confirmé dans ses fonctions d'administrateur délégué.



**IL CAPITALE DI RISCHIO A
SUPPORTO DELLE STARTUP IN
ITALIA E FRANCIA**

Save the date
Mercoledì 13 giugno, ore 14
Palazzo Edison - Milano



Interverranno:

Christian Masset – Ambasciatore di Francia in Italia
Cristina Tajani – Assessore, Comune di Milano
Claudio Costamagna – Presidente, Cassa Depositi e Prestiti
Pascal Cagni – Ambasciatore per gli investimenti internazionali
Corporate: Edison, QVC Italia, Danone
Investitori: Bpifrance, 360 Capital Partners, Invitalia Ventures, Idinvest, Pi Campus...

UN EVENTO DI:







SOSTENUTO DA:









Italia startUP **LVenture** **netcomm** **OVH** **Qwant** **QVC** **PI CAMPUS**

Per informazioni: michele.chiesa@businessfrance.fr

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ®

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
ROME 00186
ITALIE

Redigée par : Sophie Argence, Béatrice Di Piazza, Capucine Louis
Coordonnée par : Federica Mercanti
Revue par : Arnaud Guigné

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique
régional